Bulletin mensuel

Commission de la construction du Québec

Janvier 2012

- Le volume de travail dans l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20 s'élève à 160,1 millions d'heures en janvier, en termes annualisés, une hausse de 1 % comparativement au mois précédent. L'année 2012 démarre donc en force, au dessus du record de 156 millions obtenu pour l'ensemble de 2011.
- Un nombre brut de 7,14 millions d'heures ont été rapportées en janvier 2012, soit une croissance de 4 % par rapport au même mois de 2011, une fois pris en compte les vacances d'hiver de la construction qui ont amputé le mois de janvier d'une semaine de travail comparativement à l'an dernier. Près de 79 000 travailleurs couverts par les conventions collectives de la construction ont œuvré sur les chantiers du Québec au cours du mois de janvier.

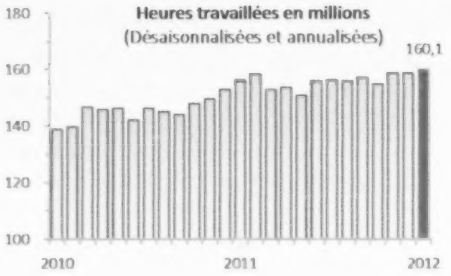

Les secteurs

- En janvier, le volume de travail dans le secteur du *génie civil et de la voirie* reprend de la vigueur avec une hausse de 4 % par rapport au mois précédent. L'activité affiche 37,5 millions d'heures actuellement, en termes annualisés. Les travaux liés aux lignes électriques et les travaux d'infrastructures et de routes demeurent en croissance alors que les travaux de centrales électriques sont en baisse.
- Le secteur *industriel* poursuit son ascension grâce aux projets miniers et aux projets d'aluminerie. Les heures atteignent 15,9 millions en niveau annualisé en janvier.
- L'activité dans le secteur *institutionnel et commercial* demeure relativement stable depuis l'été 2011. Les heures annualisées se maintiennent autour de 74 millions. La moitié des régions du Québec sont en recul actuellement mais le Grand Montréal profite des nombreux chantiers institutionnels.
- Après trois mois de stabilité, le secteur *résidentiel* affiche une baisse de 2 % en janvier. Le niveau d'heures reste tout de même élevé à 32,1 millions. Le démarrage, l'automne dernier, de la construction de nombreux immeubles de condominiums soutient encore fortement l'activité sur les chantiers.

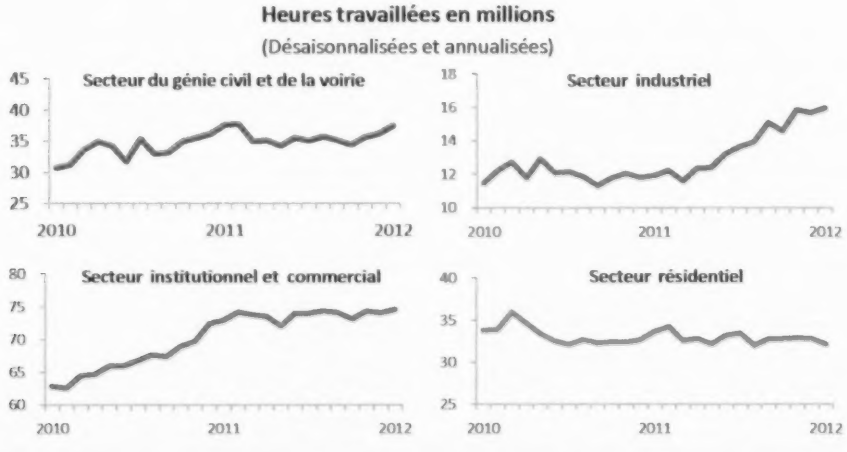

Précisions méthodologiques

Les données portent sur les salariés et les employeurs assujettis à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20,) qui encadre les conventions collectives de l'industrie de la construction au Québec. Le champ d'application de la loi couvre une vaste étendue de travaux de construction, mais comporte aussi plusieurs exclusions, par exemple la rénovation résidentielle chez un propriétaire-occupant. Les données du bulletin mensuel ne concernent que les travaux couverts par la Loi R-20, soit environ les deux tiers des travaux de construction, selon les estimations de la CCQ. Chaque mois, les employeurs doivent fournir à la CCQ un rapport dans lequel sont notamment inscrits les heures travaillées par chaque salarié, le métier, les salaires payés, les contributions et cotisations aux régimes d'avantages sociaux, les indemnités de congés, les cotisations syndicales, etc. Les données du bulletin mensuel sont tirées de ces rapports.

Définitions

Heures travaillées : Sont retenues comme heures travaillées celles inscrites au rapport mensuel, à l'exclusion des heures rapportées strictement à titre de participation volontaire aux avantages sociaux de l'industrie.

Salariés actifs : Tous les salariés qui ont travaillé au moins une heure pendant le mois.

Jours ouvrables : La période d'un rapport mensuel comprend de quatre à cinq semaines, se terminant toujours le dernier samedi du mois. Le rapport couvre donc une période qui diffère de celle d'un mois civique et qui peut varier d'une année à l'autre. Dans les comparaisons d'une année à l'autre, les variations d'activité retranchent l'effet de la variation du nombre de jours ouvrables.

Secteur : Aux fins des conventions collectives, l'industrie de la construction se divise en quatre grands secteurs, soit le secteur du génie civil et de la voirie, le secteur industriel, le secteur institutionnel et commercial (comprenant les immeubles d'habitation de plus de six étages), ainsi que le secteur résidentiel.

Pour plus de renseignements, contacter la *Direction recherche et organisation* par téléphone au 514-341-7740 (poste 6423), par courriel à etudeseconomiques@ccq.org ou consulter notre site internet www.ccq.org.